

COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CAZALA Serge, Mme CAZABAN Sylvie, Mme DARRACQ Catherine, Mme GOUVENOU Sophie, M. JOANCHICOY Xavier, M. LAFARGUE François, M. LARROZE Éric, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.

Étaient absents représentés : M. CIESLAK Jean (procuration donnée à M. CASSAIGNE Patrick), Mme JURAT-PENTIADOU Francine (procuration donnée à Mme DARRACQ Catherine).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CAZALA Serge.

ORDRE DU JOUR

- Projet de rétrocession de terrains (parties parcelles ZS n°2 et ZP n° 15, et parcelle AH132) : voirie A65 ;
- Groupement de commandes pour l'achat d'électricité : marché 2018-2019 ;
- Régularisation foncière : échange de parcelles Rue Jacques Larreille avec Mr Pierre AUTAA ;
- Aménagement du parvis de la Maison pour Tous : demandes de subventions ;
- Demande de subvention exceptionnelle : ALSH Le Petit Prince.

Le procès-verbal de la séance du 21 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Rétrocessions de terrains : Autoroute A65 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une opération de rétrocession de terrains à usage de voirie et accessoires s'inscrivant dans une régularisation domaniale liée à la construction de l'A65.

Des rétablissements de voiries, toujours dans le cadre de la construction de l'A65, ont bien eu lieu avec les Communes et ont fait l'objet d'accords formalisés avec ces dernières ainsi qu'avec les Départements.

De ce fait, les terrains proposés à la rétrocession sont d'ores et déjà à considérer sous la responsabilité de la Commune depuis la mise en service de ces voiries et l'usage.

Monsieur le Maire présente ensuite un projet de promesse de vente, ainsi que les plans des parcelles concernées par cette opération, à savoir les parcelles AH 132, ZP 15 et ZS 2.

ATTENDU que les plans joints au projet de promesse de vente ne permettent pas de distinguer les surfaces parcellaires précises des dites rétrocessions, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'UZEIN émet un avis défavorable au principe de rétrocession de terrains à usage de voirie et accessoires tel que présenté dans le projet de promesse de vente tel qu'annexé, pour les parcelles AH 132, ZP 15 et ZS 2.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

2. Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique :

Considérant que la commune d'UZEIN fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Énergie de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant qu'un groupement de commandes présente toujours un intérêt pour la commune d'UZEIN au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré des membres et représentants :

- de confirmer l'adhésion de la commune d'UZEIN au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune d'UZEIN ,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
 - de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'UZEIN est partie prenante
- > **Proposition adoptée à l'unanimité.**

3. Régularisation foncière : échange de terrain Commune d'UZEIN/Mr Pierre AUTAA:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Guillaume VIGNAU, Géomètre, a fait parvenir en Mairie un document d'arpentage qu'il a réalisé dans le cadre d'un projet d'échange de terrains avec Mr Pierre AUTAA.

Mr Pierre AUTAA souhaiterait en effet effectuer un échange de parcelles avec la commune afin de créer un accès à la parcelle AL 331, dont il est propriétaire, par la Rue Jacques Larreille.

Les parcelles cadastrées n° AL 79 et AL 80 ont donc été découpées comme suit: AL 731, 732, 733 et 734.

La parcelle cadastrée AL 331 a été découpée en : AL 735, 736 et 737.

Mr Pierre AUTAA souhaiterait échanger la parcelle AL 736 contre la parcelle AL 732, aujourd'hui propriété de la commune (les 2 parcelles ayant la même superficie : 63 m²).

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

4. Aménagement du parvis de la Maison pour Tous : plan de financement prévisionnel :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du parvis de la « Maison pour tous ».

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 43 500,00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'État et du Département le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération, dont le plan de financement HT serait le suivant :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €	%
Montant de subvention DETR sollicité	- 10 500 €	24.14 %
Montant des autres aides sollicitées :		
- Autre aide de l'État	-	
- Conseil Départemental	- 5 000 €	11.49 %
- Conseil Régional	-	
- Autres :	-	
Part du porteur de projet (autofinancement)	- 28 000 €	64.37 %
TOTAL	43 500 €	100 %

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

5. Demande de subvention exceptionnelle : ALSH le Petit Prince

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention que L'ALSH le Petit Prince, qui fêtera ses 20 ans les 10 et 11 Mars 2017, a déposé en Mairie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de l'ALSH le Petit Prince, à titre de subvention exceptionnelle: la salle du Conseil Municipal et la Salle Polyvalente, ainsi que les services techniques de la commune, les 10 et 11 Mars 2017, à titre gratuit.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Affiché le 26 Janvier 2017.

Le Maire, Éric CASTET.